



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 60719

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux handicapés sur le versement des allocations dues aux personnes handicapées. Ne serait-il pas préférable d'épargner à ces personnes, pour qui les démarches administratives ne sont pas simples, la procédure de renouvellement de leurs allocations auprès de la COTOREP, qu'elles doivent effectuer chaque année. Cette procédure, longue et systématique pour des personnes handicapées, retarde le règlement de leurs prestations de plusieurs mois. Elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de rendre moins contraignantes les relations entre les personnes handicapées et la COTOREP.

Texte de la réponse

Reponse. - Le traitement des difficultés de fonctionnement des COTOREP constitue une préoccupation constante du secrétariat d'Etat aux handicapés, qui a souhaité que soit mise à l'étude une réforme de ces instances en vue d'améliorer les procédures actuelles. Il convient de rappeler l'importance de la charge de travail à laquelle ces commissions doivent faire face puisqu'elles enregistrent chaque année plus de 500 000 demandes d'allocations ou d'orientation émanant de personnes handicapées. Au-delà des aménagements et des améliorations déjà réalisées dans le cadre du dispositif existant, la possibilité d'une réforme plus profonde des COTOREP est à l'étude. Les services concernés mènent une étude technique des différentes solutions qui permettraient d'améliorer les procédures et de garantir un examen satisfaisant des dossiers, tout en permettant aux intéressés de faire valoir pleinement leurs droits. Dès que des propositions seront disponibles, un dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés sera entrepris.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60719

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés

Ministère attributaire : handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3618